Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué] Déclaration inter associative : Réaffirmer les valeurs des bibliothèques

Vendredi 21 juin 2024

À l'occasion des élections législatives de juin et juillet 2024, les associations soussignées tiennent à rappeler les orientations fondamentales et les missions de service public qui guident l'action quotidienne des bibliothèques :

- Assurer la continuité et la neutralité du service public qui commence par une égalité de traitement dans l'accueil de tous les publics sans discrimination ;
- Offrir un accès libre aux bibliothèques à tous les habitants et usagers quels que soient leur statut, leurs origines et leurs situations personnelles ;
- Dans le droit fil du respect des droits culturels inscrits dans plusieurs lois récentes, permettre à tous les habitants de se retrouver dans les actions ou les collections des bibliothèques et de pouvoir y participer
- Proposer un lieu de ressources avec des collections pluralistes et une programmation ouverte sur le monde et la diversité de ses cultures dépassant une vision exclusivement nationale.
- Donner un accès libre et dépourvu de censure à tous les champs du savoir, des sciences dures aux sciences humaines, à propos de toutes les périodes de l'histoire, sans restriction géographique
- Positionner les bibliothèques territoriales comme maillon de service public de proximité présent partout, contribuant au lien social pour toutes et tous, ainsi qu'à des services permettant de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Réaffirmer le rôle essentiel des bibliothèques dans le soutien à la recherche et à la formation et l'émancipation culturelle tout au long de la vie
- Positionner les bibliothèques comme actrices de l'éducation aux médias et à l'information dans une logique d'ouverture aux connaissances et à l'esprit critique et de formation tout au long de la vie. En cela, elles jouent un rôle dans la construction d'un citoyen actif et éclairé.

Ces principes s'appuient notamment sur la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite loi Robert, adoptée à l'unanimité des deux assemblées, ainsi que sur la Charte des bibliothèques de l'UNESCO.

Ces textes de référence réaffirment les principes qui sont ceux du service public : égalité, mutabilité, neutralité, pluralisme, droits culturels.

- ABD - L'Association des Bibliothécaires Départementaux
- ABF - L'Association des Bibliothécaires de France
- ACIM - L'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale
- ADBGV - L'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France

- ADBU - L'Association des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la Documentation
- ACTB - L'Association des conservateurs territoriaux de bibliothèques
- AECTB - L'Association des Élèves Conservateurs Territoriaux de Bibliothèques
- Images en bibliothèques
- BiblioPat - L'Association française des professionnels du patrimoine en bibliothèque
- ADCRFCB - Association des directeurs et directrices de CRFCB